*Pour définir les missions confiées à votre enseignant dans son contrat de travail en fonction de votre projet et de son positionnement en tant qu’enseignant principal ou membre de l’équipe, cochez les cases correspondantes :*

**Lettre de mission**

(Convention collective nationale du sport groupe 4)

L’enseignant est placé sous l’autorité du Président de l’association. Il met en place et organise la politique sportive du club et en est le garant.

Dans le cadre de ses missions et sans que cette liste soit limitative, il sera chargé de :

* Coordonner et gérer les entrainements dans les différentes disciplines
* Coordonner les compétitions et encadrer les participants
* Participer à la vie associative et statutaire du club
* Participer à la promotion du club
* Rendre compte de ses actions au comité directeur
* Concevoir des projets d’actions et d’animations
* Concevoir et animer des séances en milieu scolaire
* Organiser les stages sportifs
* Préparer les adhérents aux passages de grades

La fonction nécessite également une polyvalence avec les actions spécifiques de l’association et sont susceptibles d’évoluer.

Cette fiche de mission pourra donc être modifiée en fonction de l’évolution du projet associatif notamment à la suite de l’entretien annuel.